

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL731

présenté par
M. Boudié, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 5

Rétablir la division et l'intitulé du chapitre II dans la rédaction suivante :

« Chapitre II

« *Un équipement à la pointe du numérique* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de l'intitulé de la division supprimé par le Sénat.